

148

DA48

Ligne Grand-Brûlé/Vignan à 315 kV
Boucle outaouaise

Laurentides/Outaouais 6211-09-018

**HYDRO-QUÉBEC
GRAND-BRÛLÉ / VIGNAN
ÉTUDE FORESTIÈRE COMPARATIVE**



Les Entreprises Gauthier, Parent Ltée
CONSULTANTS

INGÉNIEURS FORESTIERS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

**HYDRO-QUÉBEC
GRAND-BRÛLÉ / VIGNAN
ÉTUDE FORESTIÈRE COMPARATIVE**

**Réalisée par : Simon Parent, ing. f.
Les Entreprises Gauthier, Parent Ltée**

Février 2000

Hydro-Québec

Projet de ligne biterne à 315 kV

Grand-Brûlé / Vignan

**Analyse comparative entre 4 variantes de tracé envisagées
de l'impact du déboisement sur le marché du bois**

Rapport

**Réalisé par : Simon Parent, ing. f.
Les Entreprises Gauthier, Parent Ltée**

Février 2000

SOMMAIRE

Hydro-Québec analyse actuellement 4 différentes variantes de tracé pour implanter la ligne biterne à 315 kV Grand-Brûlé / Vignan. Elle a mandaté la firme Les Entreprises Gauthier, Parent Ltée pour analyser l'impact du déboisement de ces variantes sur l'approvisionnement des industriels forestiers. Ce rapport présente les résultats de cette analyse effectuée à partir de travaux de compilation exécutés en cabinet et de rencontres et discussions avec les intervenants du milieu.

Les éléments d'analyse sont : 1- un portrait forestier local, 2- un détail des superficies et volumes ligneux par variante, 3- une analyse comparative des variantes pour statuer sur celle présentant le moindre impact sur le milieu industriel forestier, 4- une analyse du niveau d'impact face au marché du bois.

Le territoire analysé se retrouve à l'intérieur des unités territoriales suivantes:

- Unités de Gestion Rivière Rouge (61) et Basse Lièvre (72) (MRNQ)
- MRC des Laurentides, de Papineau, les Collines-de-l'Outaouais, C.U.Outaouais
- Aires communes 061-01/ 072-03 / 072-02 / 072-01 (Forêt publique)
- Sociétés Sylvicoles Outaouais et Laurentides (Forêt privée)
- Syndicat des Producteurs de Bois Outaouais-Laurentides (Forêt privée)

En forêt publique, l'attribution annuelle est de 379,000 m³ toutes essences dans les aires communes mentionnées ci-dessus tandis que la forêt privée met en marché annuellement 650,000 m³ toutes essences.

Les superficies et les volumes ligneux se résument à :

Variante	Superficie (ha)	Volume (m ³)
Variante 1 - (A-B-C-D-E-F)	697	108,937
Variante 2 - (A-B-G-C-D-E-F)	768	118,084
Variante 4 - (A-B-G-H-D-E-F)	646	85,739
Variante 3 - (A-B-G-H-E-F)	625	77,620

Le choix de la variante présentant le moindre impact tient compte de la superficie forestière coupée, du volume ligneux issu de la forêt publique et privée et du pourcentage d'utilisation en produits de qualité.

À partir de ces prémisses, c'est la variante 3 (A-B-G-H-E-F) qui possède le plus faible impact sur le milieu industriel forestier.

Bien que la coupe de superficies forestières productives présente toujours un impact négatif sur le milieu industriel forestier, celui-ci est considéré comme faible en raison des volumes et des superficies en cause.

En effet, en forêt publique, pour la variante 3, c'est 6,880 m³ qui seront issus de la ligne sur une coupe annuelle de 379,000 m³ (<2%). D'autre part, cette réduction de superficie entraînera une diminution de possibilité forestière de 70 m³ par année.

En forêt privée, c'est 70,000 m³ qui s'intégreront dans une mise en marché de 650,000 m³ (11%). L'impact sur la mise en marché serait à toutes fins pratiques nul, les volumes coupés dans l'emprise de la ligne remplaceront les volumes qui auraient pu être coupés chez d'autres propriétaires privés.

Il est toutefois à noter que, comme en fait foi le résumé de la contenance et du contenu, les autres variantes analysées ne représentent pas un impact considéré comme majeur par rapport à la variante de moindre impact.

Quelle que soit la variante retenue, l'impact du déboisement sera peu significatif et ce compte tenu de la superficie et du volume en cause. Tous ces volumes pourront ne pas être en surplus des volumes actuels transigés mais nécessiteront une modification de planification de la part des intervenants.

Cependant, il y aura exigence sur la période de coupe, certaines n'étant pas propices à l'exploitation de billes de qualité. En effet, la saison dite de sève (avril à août) n'est pas propice à l'exploitation de billes de sciage feuillus car le bois usiné tache facilement, dégradant ainsi la qualité et par le fait même diminuant les prix de vente.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Hydro-Québec, Directeur de projet

Responsables de l'étude

Gérard Slupik, ingénieur forestier
Pierre C. Larocque, ingénieur forestier

Les Entreprises Gauthier, Parent Ltée

Patron responsable

Simon Parent, ingénieur forestier

Spécialistes

Simon Parent, ingénieur forestier
François Plante, ingénieur forestier

Compilations

Pierre Gagné, ingénieur forestier
François Plante, ingénieur forestier

Cartographie numérique

Sylvie Lemire, opératrice en géomatique

Secrétariat

Francine Paquet

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1. PORTRAIT FORESTIER.....	2
1.1 Localisation et tenure du territoire.....	2
1.2 Le cadre administratif et organisationnel	7
1.2.1 Aires communes de forêts publiques	7
1.2.2 Organismes de Gestion en Commun (OGC)	7
1.2.3 Syndicat de Producteurs de Bois.....	8
1.2.4 Agence Régionale de Mise en valeur des forêts privées.....	8
1.3 Le couvert forestier.....	9
1.4 Les activités forestières	10
1.4.1 En forêt publique	10
1.4.2 En forêt privée.....	13
2. CONTENANCE ET CONTENU	15
2.1 Généralités.....	15
2.2 Contenance.....	15
2.3 Volumes	16
2.4 Résultats	16
3. ANALYSE COMPARATIVE.....	31
4. NIVEAU D'IMPACT SUR LE MILIEU FORESTIER	33
4.1 En forêt publique	33
4.2 En forêt privée.....	34
4.3 Bilan de la comparaison	36
CONCLUSION	37

LISTE DES FIGURES

1	Délimitation des MRC	4
2	Délimitation des municipalités	5
3	Tenure du territoire	6

LISTE DES GRAPHIQUES

1	Attribution annuelle sur forêt publique	11
2	SPBOL Mise en marché (m ³ /an)	14
3	Résumé des volumes par variante de tracé et par essence	18
4	Résumé des volumes par type de tenure	25
5	Résumé des volumes par utilisation et par variante de tracé	30

LISTE DES TABLEAUX

1	Municipalités traversées	3
2	Attribution annuelle sur forêt publique	10
3	Industries forestières permissionnaires de CAAF.....	12
4	Approvisionnement annuel autres provenances	13
5	Résumé de la contenance et du contenu par segment	17
6	Résumé de la contenance et du contenu par variante de tracé... ..	17
7	Résumé de contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé Variante 1 - A-B-C-D-E-F.	19
8	Résumé de contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé Variante 2 - A-B-G-C-D-E-F	20
9	Résumé de contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé Variante 4 - A-B-G-H-D-E-F	21
10	Résumé de contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé Variante 3 - A-B-G-H-E-F	22
11	Résumé de la contenance et contenu par type de tenure Variante 1 - A-B-C-D-E-F.....	23
12	Résumé de la contenance et contenu par type de tenure Variante 2 - A-B-G-C-D-E-F.....	23
13	Résumé de la contenance et contenu par type de tenure Variante 4 - A-B-G-H-D-E-F	24
14	Résumé de la contenance et contenu par type de tenure Variante 3 - A-B-G-H-E-F	24
15	Résumé des volumes par utilisation et qualité Variante 1 - A-B-C-D-E-F	26
16	Résumé des volumes par utilisation et qualité Variante 2 - A-B-G-C-D-E-F	27
17	Résumé des volumes par utilisation et qualité Variante 4 - A-B-G-H-D-E-F	28

18	Résumé des volumes par utilisation et qualité	
	Variante 3 - A-B-G-H-E-F	29
19	Contenance et contenu – Résumé	31
20	Analyse d'impact forestier	33
21	Impact – Bilan comparatif	36

INTRODUCTION

Dans le cadre de ses études d'impacts de localisation du meilleur tracé pour sa ligne biterne à 315 kv entre les postes Grand-Brûlé et Vignan, Hydro-Québec a mandaté la firme Les Entreprises Gauthier Parent Ltée pour la réalisation d'une analyse comparative entre quatre variantes de tracé envisagées de l'impact du déboisement sur les marchés du bois.

Le principal objectif de l'étude est donc de désigner la variante de tracé de ligne présentant le moindre impact sur le milieu industriel forestier à partir de l'analyse, par variante, des volumes ligneux par produits qui seront récupérés à la fois en forêt publique et privée et ce, en association avec la connaissance des réalités du milieu forestier local.

Pour ce faire

1. Un portrait forestier local sera établi permettant ainsi de mieux évaluer l'ampleur des impacts potentiels du déboisement envisagé.
2. Un détail des volumes ligneux par essence, par segment, par variante de tracé, par municipalité, par tenure, etc... sera fourni pour calculer ces impacts potentiels.
3. Une analyse comparative des variantes de tracé statuera sur celle présentant le moindre impact sur le milieu industriel forestier.
4. Cet impact sera enfin précisé en terme de niveau d'importance relative.

1. PORTRAIT FORESTIER

Le secteur à l'étude est situé à la fois en territoire à vocation forestière et aussi agricole dans les régions Outaouais (07) et Laurentides (15).

Il importe donc, dans un premier temps de décrire :

- la localisation et la tenure de ce territoire
- le cadre administratif et organisationnel
- le couvert forestier rencontré
- les activités forestières qui s'y déroulent en terme de volume consommé et ce, par type de provenance (publique – privée).

1.1 Localisation et tenure du territoire

Les variantes de tracé à l'étude, comme en fait foi la carte no. 1 de localisation, s'étendent sur environ 100 kilomètres en ligne droite à l'intérieur des Unités de Gestion Rivière Rouge (61) et Basse Lièvre (72) du Ministère des Ressources Naturelles du Québec (MRNQ).

Chaque variante (4) part du poste Grand-Brûlé près de St-Jovite, emprunte des chemins différents et se rend au poste Vignan près de Gatineau.

Les différents territoires traversés par l'un et l'autre des variantes sont : (Cartes no. 1 et no. 2).

- le territoire des MRC des Laurentides, de Papineau, les Collines-de-l'Outaouais,
- le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais,
- le territoire de 21 municipalités comprises dans les MRC précitées et détaillées au tableau no. 1.

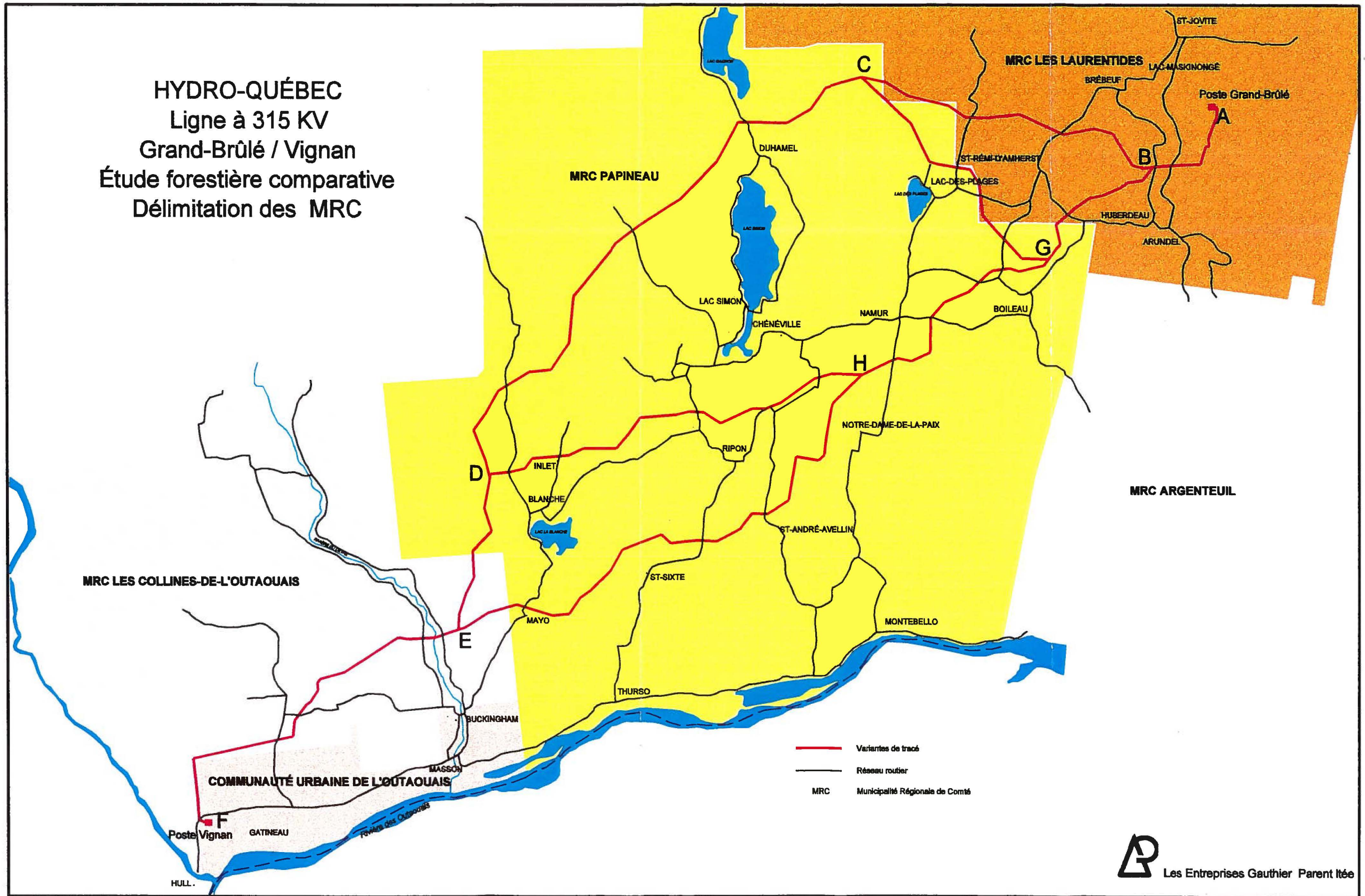
Tableau No. 1
Grand-Brûlé/Vignan
Municipalités traversées

Municipalité Régionale de Comté			
Laurentides	Papineau	Collines-de- l'Outaouais	Communauté urbaine Outaouais
St-Jovite Arundel Huberdeau Amherst	Boileau Lac-des-Plages Namur Notre-Dame-de-la-Paix Chénéville Duhamel Lac Simon Montpellier Ripon St-André-Avellin St-Sixte Mulgrave-et-Derry Mayo	L'Ange-Gardien Val-des-Monts Cantley	Gatineau

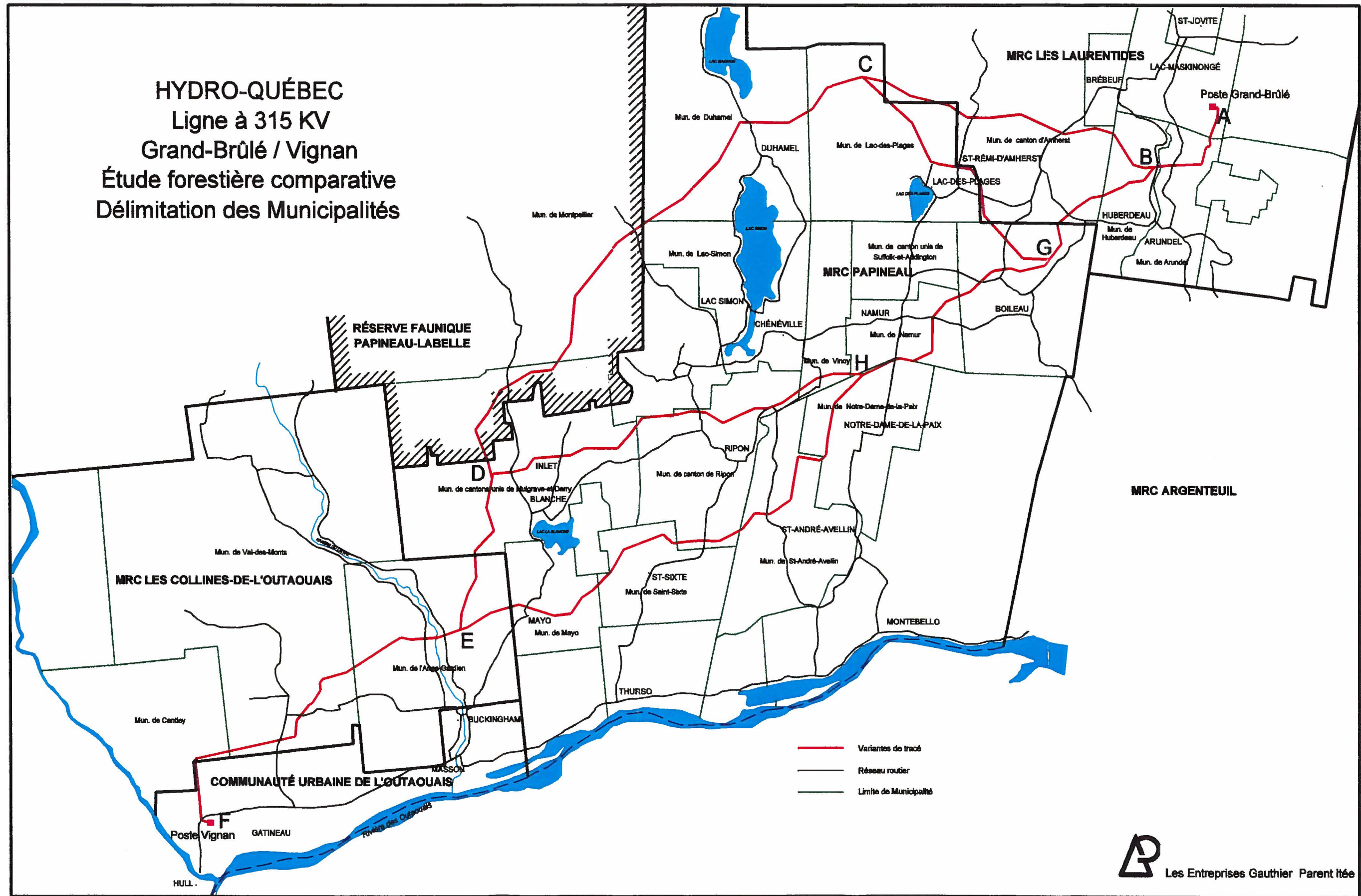
La forêt publique et celle privée sont présentes à une plus ou moins grande importance dépendant des variantes de tracé analysées. La carte no. 3 donne un aperçu de la localisation de la forêt publique du territoire analysé.

C'est la MRC de Papineau et son aire commune 072-02 qui possède la plus grande superficie de forêt publique. Les tableaux de calcul présentés plus loin déterminent l'importance de chaque tenure à la fois par municipalité et par variante de tracé.

HYDRO-QUÉBEC
 Ligne à 315 KV
 Grand-Brûlé / Vignan
 Étude forestière comparative
 Délimitation des MRC

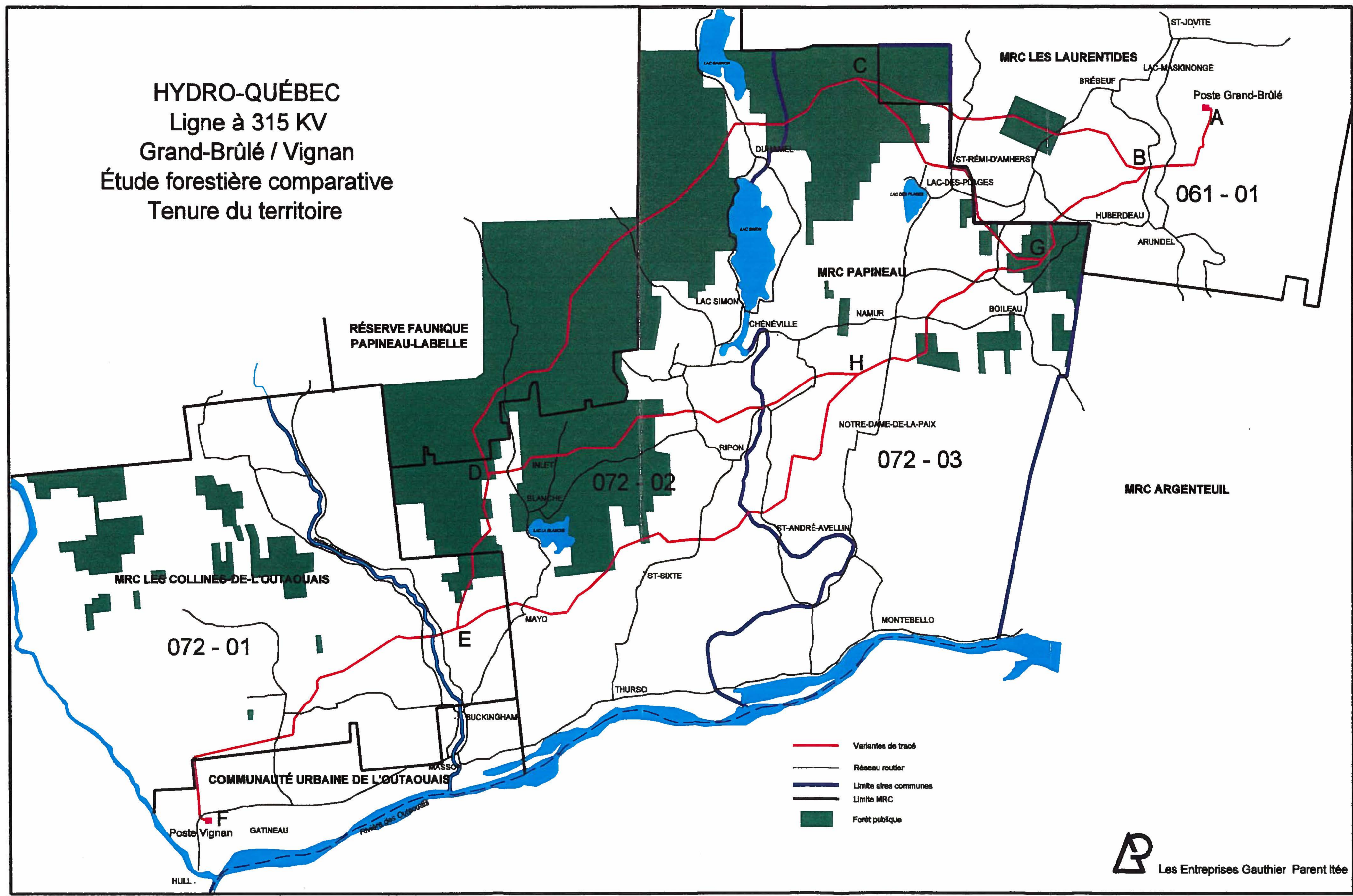


HYDRO-QUÉBEC
 Ligne à 315 KV
 Grand-Brûlé / Vignan
 Étude forestière comparative
 Délimitation des Municipalités



- Variantes de tracé
- Réseau routier
- Limite de Municipalité

HYDRO-QUÉBEC
 Ligne à 315 KV
 Grand-Brûlé / Vignan
 Étude forestière comparative
 Tenure du territoire



Carte 3

1.2 Le cadre administratif et organisationnel

Les variantes de tracé à l'étude sont comprises à la fois dans 1) quatre territoires d'aires communes de forêts publiques du MRNQ 2) deux territoires d'Organismes de Gestion en Commun de leur forêt privée 3) un seul territoire de Syndicat des Producteurs de Bois sur forêt privée et enfin 4) deux territoires d'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées.

1.2.1 Aires communes de forêts publiques

Comme le montre la carte no. 3, les variantes de tracé à l'étude traversent les aires communes 061-01, 072-03, 072-02 et 072-01.

La première (061-01) est rattachée à l'Unité de Gestion Rivière Rouge (61) du MRNQ avec ses bureaux situés à St-Jovite tandis que les trois autres (072-03/02/01) sont rattachées à l'Unité de Gestion Basse Lièvre (72) avec ses bureaux situés à Buckingham.

La première (61) relève donc de la Région de Montréal (06) tandis que les trois autres (72) relèvent de la Région de l'Outaouais (07).

1.2.2 Organismes de Gestion en Commun (OGC)

Deux (2) OGC, la Société Sylvicole de l'Outaouais et celle Laurentides, se partagent le territoire traversé par les variantes de tracé étudiées. Ces OGC appartiennent à un regroupement de propriétaires de boisés privés et ont comme mission première, la bonne gestion de leurs propriétés privées regroupées.

C'est chez la Société Sylvicole de l'Outaouais couvrant entre autres, les MRC de Papineau, les Collines-de-l'Outaouais et la Communauté urbaine de l'Outaouais que l'impact des variantes de tracé étudiées en terme de représentativité est important,

la Société Sylvicole Laurentides couvrant, entre autres, la MRC des Laurentides n'étant affectée que par au plus 10% de la longueur des variantes de tracé.

1.2.3 Syndicat de Producteurs de Bois

Un seul territoire de Syndicat de Producteurs de Bois, celui Outaouais-Laurentides est traversé par les variantes de tracé.

Ce syndicat regroupe l'ensemble des producteurs privés (dont ceux des Sociétés Sylvicoles) mettant en commun la mise en marché de leur bois aux différentes industries régionales.

Le bureau d'affaires est situé à Masson-Angers.

1.2.4 Agence Régionale de Mise en valeur des forêts privées

Une Agence Régionale est un organisme regroupant l'ensemble des intervenants oeuvrant ou ayant affaire avec la forêt privée. Son mandat est d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur et par le soutien financier et technique en vue de l'exécution des travaux d'aménagement forestier.

Les membres d'une Agence sont les représentants des organismes suivants :

- Syndicat ou Office des Producteurs de Bois
- Organisme de Gestion en Commun
- Municipalité Régionale de Comté
- Communauté urbaine
- Industrie forestière
- Ministère des Ressources Naturelle du Québec

Deux (2) Agences Régionales se partagent le territoire sous étude : Celle Outaouaise avec, comme limite est, la MRC de Papineau et celle des Laurentides avec, comme limite, la MRC du même nom.

1.3 Le couvert forestier

Le territoire analysé se situe dans la zone feuillue, domaines climaciques de l'Érablière à tilleul (2) et Érablière à bouleau jaune (3). Trois régions écologiques se partagent le territoire d'analyse soit :

- La région de la Basse Gatineau (2a)
- La région du Lac Simon (3b)
- La région du Lac Nominique (3C)

La région de la Basse Gatineau (2a) du sous-domaine climacique de l'Érablière à tilleul, se caractérise par la présence de chênaies rouges assez fréquentes sur stations xériques de même que des érablières à ostryer ou à chêne rouge. On y retrouve également des érablières rouges et des sapinières sur stations mésoïques.

La région Lac Simon (3b) du sous-domaine climacique de l'Érablière à bouleau jaune et tilleul, se caractérise par la présence d'érablières à hêtre et hêtraies fréquentes sur till bien drainé. Des chênaies rouges, des pinèdes blanches ou rouges et des prucheraies sur stations xériques sont également présentes.

La région du Lac Nominique (3c) du sous-domaine de l'Érablière à bouleau jaune et tilleul, se caractérise par la présence occasionnelle de prucheraies sur stations xériques et plus rarement de pessières rouges. Les sapins sont environ deux fois plus fréquents que dans la région 3b.

1.4 Les activités forestières

Le territoire traversé par les variantes de tracé analysées procure un volume ligneux toutes essences important à plusieurs industriels locaux et régionaux qui s'approvisionnent tant en forêt publique qu'en forêt privée.

1.4.1 En forêt publique

Les variantes de tracé analysées traversent les 4 aires communes précitées. Au-delà de 75% du potentiel forestier de ces territoires publics ont été attribués sous forme de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

Cette attribution se résume à plus de 379,000 m³ toutes essences et ce, répartis tel que présenté au tableau no. 2 et schématisé au graphique no. 1.

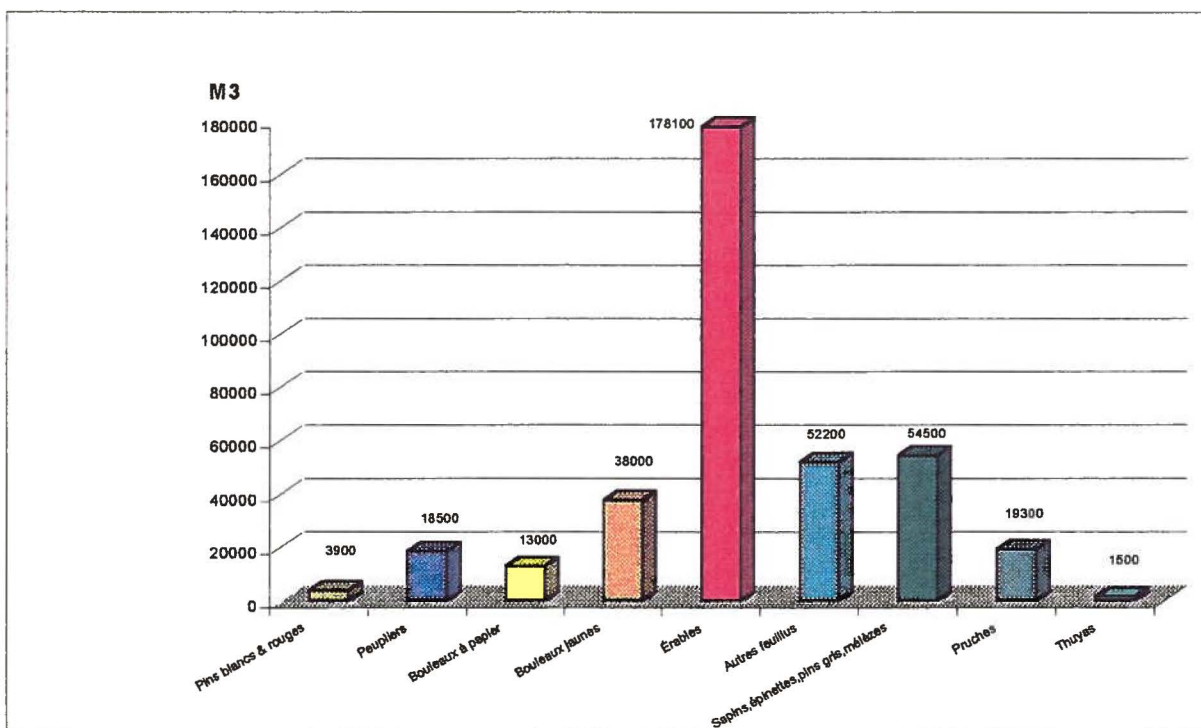
Tableau 2
Attribution annuelle sur forêt publique (bois rond)
Secteur Grand-Brûlé / Vignan

M³/essence/aire commune

Essence	061-01	072-01	072-02	072-03	Total
Pins blancs & rouges	900	1 200	1 400	400	3 900
Peupliers	7 600	4 700	4 800	1 400	18 500
Bouleaux à papier	5 300	1 900	5 000	800	13 000
Bouleaux jaunes	12 400	3 900	19 100	2 600	38 000
Érables	36 000	33 200	94 100	14 800	178 100
Autres feuillus	7 800	8 900	32 800	2 700	52 200
Sepm(1)	13 000	6 400	30 700	4 400	54 500
Pruches	3 500	7 100	7 700	1 000	19 300
Thuyas	0	500	1 000	0	1 500
Total	86 500	67 800	196 600	28 100	379 000

1. Sapins, épinettes, pins gris, mélèzes

Graphique 1
Attribution annuelle sur forêt publique



Retenir : Plus de 52% de l'attribution provient de l'aire commune 072-02.
Plus de 47% de l'attribution est en érable.

Plus de 13 industriels forestiers se partagent cette possibilité forestière par essence. Le tableau no. 3 présente la liste des différents industriels bénéficiaires de CAAF avec détail sur:

- la localisation de leur usine,
- les essences attribuées,
- le type de produit usiné,
- le volume annuel par essence que chaque entreprise peut exploiter par aire commune touchée par les tracés,
- le volume annuel par essence octroyée que chaque entreprise peut exploiter dans d'autres aires communes hors région.

Ce tableau établit également le volume total de bois rond consommable en provenance des terres publiques par ces mêmes industriels à 1,660,650 m³ par année.

Tableau 3 - Industries forestières bénéficiaires de CAAF
Attribution sur forêt publique (bois rond) Secteur Grand-Brûlé / Vignan

Industrie	Localité	Essence	Approvisionnement sur forêt publique (M3)					
			A.C. 061-01	A.C. 072-01	A.C. 072-02	A.C. 072-03	Autres A.C.	
Bois Oméga Ltée	A	Lac Supérieur	PinsBR(1)	900				30300
Forex OSB inc.	B	St.Michel	Peupliers	7200				409900
. Dufour inc.	A	Saint Faustin	Sepm(2)	13000				49000
Industries J. MacLaren Inc. "Fraser"	C	Thurso	Bouleau à papier	3900	1300	2900	500	8500
			Bouleau jaune	6000	2000	8500	1400	28100
			Érables	21300	16600	47500	7400	106400
			Autres feuillus	4800	4800	17800	1400	26500
			Peupliers		3600	4500	1300	0
			Pruche		3700	3300	1000	7000
Les Produits forestiers Bellerive Ka'N'Enda Inc.	A	Mont Laurier	Bouleau jaune	500				13200
	D		Peupliers	400				6600
			Autres feuillus		100	100		600
Scierie Carrière Ltée	A	Lachute	Bouleau à papier	1400				0
			Bouleau jaune	5900				0
			Érables	14700				0
			Autres feuillus	3000				0
			Pruche	3500				0
Entreprises Pro Folia Ltée	A	Denholm	Bouleau à papier		500			3000
			Bouleau jaune		1700			4100
			Érables		15600			12500
			Autres feuillus		4000			5000
			Peupliers		1000			0
			Pruche		1000			0
			Sepm		1000			0
Forespect inc.	A	Denholm	Bouleau jaune			2000		0
			Érables		1000	3000		0
			Autres feuillus		2000			0
			Pruche		2400	1400		0
			Thuya		500	1000		0
Industries manufacturières Mégantic inc.	D	Lac Mégantic	Bouleau à papier		100	100		3450
			Bouleau jaune		200	900	200	2100
			Peupliers		100	300	100	18000
Papier Masson Ltée	C	Buckingham	Sepm		5400	16200	4400	175000
Sylvio Brunet & Fils Ltée	A	Fassett	PinsBR		1200	1400	400	13700
			Bouleau à papier				300	1500
			Bouleau jaune				1000	6400
			Érables				7400	14000
			Autres feuillus				1300	11100
Max Meilleur & Fils Ltée	A	Ferme Neuve	Sepm			14500		235500
Produits for. Turpin inc.	A	Thurso	Bouleau à papier			2000		9100
			Bouleau jaune			7700		15400
			Érables			43600		52500
			Autres feuillus			12900		13200
			Pruche			3000		0
Total				86500	69800	194600	28100	1281650

1. Pins blancs & rouges

2. Sapins, épinettes, pins gris, mélèzes

A - Sciage B - Panneau C - Pâte et papier D - Déroulage

1.4.2 En forêt privée

À ce volume annuel issu de la forêt publique, s'ajoute un volume annuel en bois rond en provenance de la forêt privée.

Globalement, en fonction de leur permis d'usine, ces mêmes industriels locaux et régionaux détenteurs de CAAF s'approvisionnent sur forêt privée d'un volume annuel de 875,550 m³ répartis tel que présenté au tableau no. 4 suivant :

Tableau 4
Industries forestières bénéficiaires de CAAF
Approvisionnement annuel autres provenances (bois rond)
Secteur Grand-Brûlé / Vignan

M³/essence

Essence	M³/an
Pins blancs & rouges	110 302
Peupliers	245 375
Bouleaux à papier ⁽¹⁾	
Bouleaux jaunes ⁽¹⁾	
Érables ⁽¹⁾	
Autres feuillus	384 873
Sepm ⁽²⁾	132 900
Pruches	1 300
Thuyas	800
Total	875 550

1. Inclus dans Autres feuillus

2. Sapins, épinettes, pins gris, mélèzes

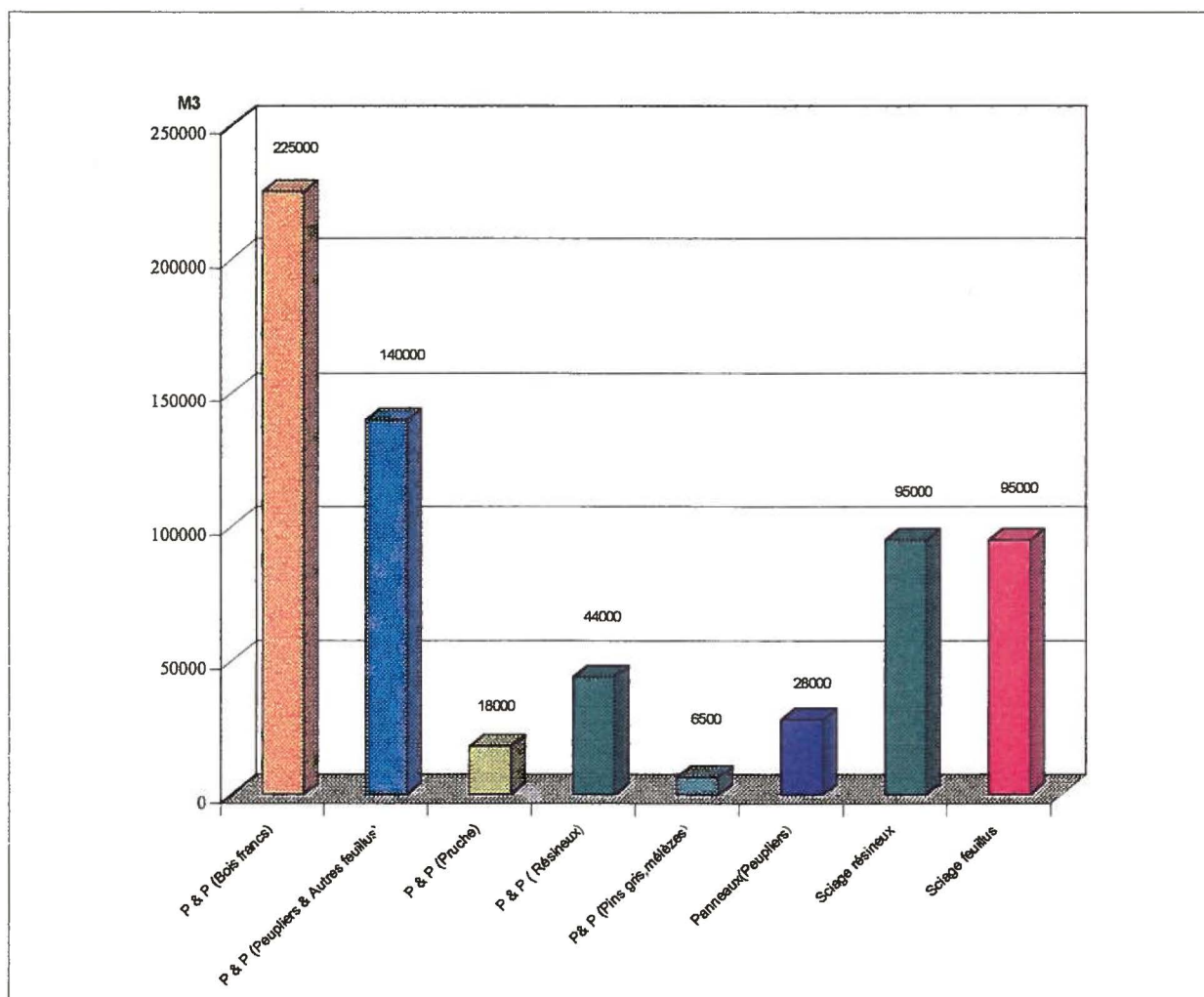
De ce 875,550 m³ d'approvisionnement d'autres provenances, 10 des 13 entreprises précitées s'approvisionnent directement de la forêt privée locale pour un volume évalué à 470,000 m³ toutes essences. De plus, d'autres entreprises locales ou régionales qui ne possèdent pas de CAAF dans les aires communes analysées s'approvisionnent d'un volume évalué à 180,000m³ toutes essences.

Ainsi, en forêt privée de l'Outaouais et des Laurentides via l'agence de mise en marché, il se transige annuellement environ 650,000 m³ dont :

- 460,000 m³ solides toutes essences pour le marché du bois destiné aux pâtes et papiers (p & p) et aux panneaux
- 190,000 m³ solides toutes essences pour le marché du bois de sciage.

La répartition de ce volume par essence et par destination est détaillée au graphique no. 2.

Graphique 2
Syndicat des Producteurs de bois Outaouais-Laurentides
Mise en marché (m³/an)



Retenir : Le feuillu qualité pâte occupe 56% du volume transigé par le Syndicat.
30% du volume transigé en feuillu et résineux est de qualité sciage.

2. CONTENANCE ET CONTENU

2.1 Généralités

Le calcul des superficies et des volumes ligneux porte sur 4 différentes variantes de tracé que la ligne Grand-Brûlé / Vignan pourrait emprunter et ce tel que présenté à la carte no. 1.

Ces variantes sont identifiées comme suit :

Variante 1 - A-B-C-D-E-F

Variante 2 - A-B-G-C-D-E-F

Variante 4 - A-B-G-H-D-E-F

Variante 3 - A-B-G-H-E-F

Chacune de ces variantes de tracé est composée de segments (Ex : A-B / B-C) permettant ainsi une plus grande flexibilité de calcul advenant des modifications aux 4 variantes actuelles.

2.2 Contenance

Les hypothèses qui sous-tendent les calculs de contenance sont les largeurs d'emprise. Celles retenues dans le calcul des superficies sont :

- 31 mètres de largeur le long des lignes à 735 kV existantes
- 30,5 mètres de largeur le long des lignes à 315 kV existantes
- 57 mètres de largeur, sur la variante nord, entre la première tangente au nord du point E jusqu'où cette variante rejoint les lignes à 735 kV
- 52 mètres de largeur partout ailleurs.

2.3 Volumes

Les volumes ont été calculés à partir de l'identification des peuplements forestiers issus des cartes écoforestières du Ministère des Ressources Naturelles du Québec (MRN) et des données d'inventaire d'aménagement compilées dans le cadre du troisième programme décennal du MRN.

Les résultats obtenus constituent donc la meilleure information disponible à partir d'une analyse faite en cabinet. La connaissance des volumes exacts par essence et par qualité nécessitera cependant un inventaire forestier local.

Nous considérons que, pour les objectifs de l'étude actuelle du choix d'une variante de tracé, les résultats fournis sont représentatifs et dignes de confiance.

2.4 Résultats

L'ensemble des tableaux et graphiques qui suivent résumant les superficies et volumes ligneux touchés par le déboisement des variantes de tracé analysées.

Ils sont présentés :

- par segment (tableau no. 5)
- par variante de tracé (tableau no. 6, graphique no. 3)
- par essence ou groupe d'essences
- par municipalité (tableaux no. 7-8-9-10)
- par type de tenure (tableaux no. 11-12-13-14, graphique no. 4)
- par utilisation et qualité (tableaux no. 15-16-17-18, graphique no. 5)

Tableau 5
Grand- Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et du contenu

Par segment

Segment	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essence (m³)									
		Sepm	Plns	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut. Feuil.	Total
A-B	32,72	686	125	165	196	1 965	219	292	205	415	4 268
B-C	132,12	2 250	176	1 187	761	8 424	787	1 818	1 639	2 768	19 809
C-D	299,24	3 312	756	7 349	2 556	18 276	1 182	5 636	4 569	8 781	52 417
D-E	81,88	599	896	862	248	5 179	550	924	1 162	3 384	13 804
E-F	150,88	833	1 972	978	392	6 162	773	566	2 481	4 481	18 639
C-G	135,46	1 766	214	1 064	817	7 629	762	1 266	2 411	3 864	19 794
B-G	68,05	1 802	128	494	640	3 199	376	806	589	1 129	9 162
G-H	112,21	1 476	155	449	1 001	5 165	692	780	2 756	3 067	15 540
D-H	200,39	2 581	708	1 006	1 283	7 653	1 159	1 292	3 983	4 661	24 325
E-H	260,84	2 704	1 039	1 068	2 130	8 845	1 100	1 153	4 884	7 089	30 011

Tableau 6
Par variante de tracé

Variante de tracé	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essence (m³)									
		Sepm	Plns	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut. Feuil.	Total
1	696,84	7 681	3 925	10 541	4 153	40 005	3 510	9 236	10 056	19 829	108 937
2	768,23	8 998	4 092	10 912	4 849	42 410	3 861	9 490	11 418	22 054	118 084
4	646,13	7 978	3 984	3 955	3 759	29 322	3 768	4 660	11 177	17 136	85 739
3	624,70	7 501	3 419	3 154	4 359	25 335	3 160	3 596	10 915	16 181	77 620

Graphique 3
Résumé des volumes par variante de tracé et par essence

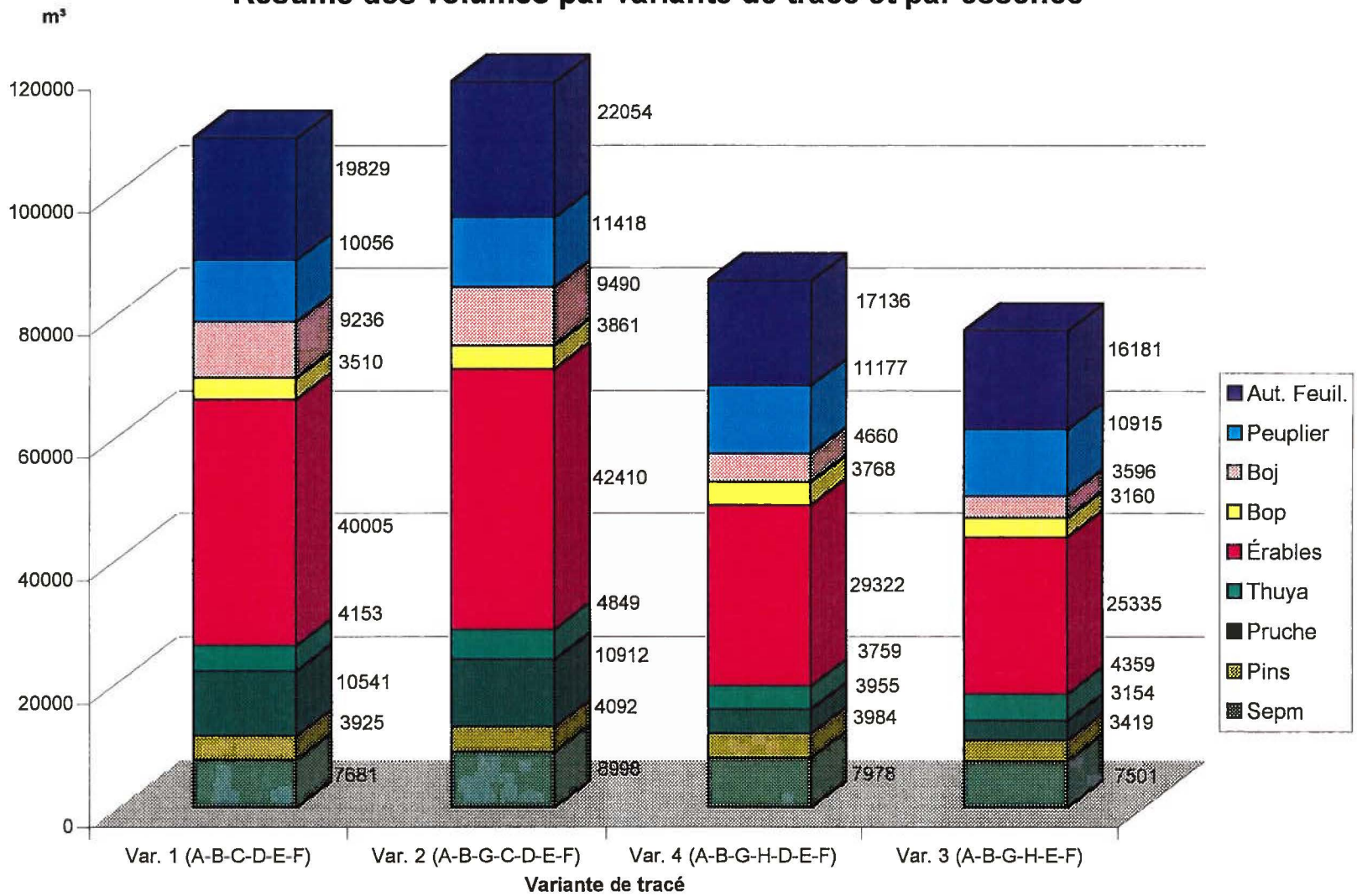


Tableau 7
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé

Variante 1 A-B-C-D-E-F

Municipalité	#	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									Total
			Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut. Feuill.	
St-Jovite	63 760	7,87	358	6	9	128	440	97	84	65	60	1 247
Arundel	74 760	19,9	284	25	77	58	1 248	79	179	70	303	2 323
Huberdeau	74 780	16,86	303	99	126	75	1 209	118	126	378	406	2 839
Amherst	75 620	107,42	1 900	164	827	633	6 704	681	1 467	1 288	1 971	15 636
Lac-des-Plages	80 130	43,98	407	156	990	392	2 531	120	693	375	1 754	7 419
Duhamel	80 135	104,34	1 514	339	1 461	1 094	5 310	467	1 125	1 626	2 497	15 434
Lac Simon	80 095	0,66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	80 900	86,4	789	204	2 921	740	5 597	266	1 835	818	2 628	15 799
Mulgrave-et-Derry	80 085	123,24	1 054	424	3 042	561	9 193	704	2 963	2 372	4 427	24 739
L'Ange-Gardien	82 005	94,62	660	822	272	282	4 173	523	435	1 787	2 839	11 794
Val-des-Monts	82 015	64,78	373	1 273	639	183	2 858	388	281	1 095	2 299	9 389
Cantley	82 020	10,05	20	402	172	7	412	31	29	78	449	1 598
Gatineau	81 015	16,72	19	11	6	1	328	35	18	104	197	720
Total		696,84	7 681	3 925	10 541	4 153	40 005	3 510	9 236	10 056	19 829	108 937

Tableau 8
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé

Variante 2 A-B-G-C-D-E-F

Municipalité	#	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
			Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut. Feuil.	Total
St-Jovite	63 760	7,87	358	6	9	128	440	97	84	65	60	1 247
Arundel	74 760	19,90	284	25	77	58	1 248	79	179	70	303	2 323
Huberdeau	74 780	30,13	720	159	168	129	1 825	243	371	400	460	4 474
Amherst	75 620	54,37	1 230	42	237	475	2 105	195	575	335	1 055	6 248
Boileau	80 115	51,31	581	152	539	425	2 368	407	463	1 083	1 153	7 171
Lac-des-Plages	80 130	103,84	1 396	232	1 370	767	6 551	427	1 131	1 584	3 688	17 147
Duhamel	80 135	104,34	1 514	339	1 461	1 094	5 310	467	1 125	1 626	2 497	15 434
Lac Simon	80 095	0,66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montpellier	80 900	86,40	789	204	2 921	740	5 597	266	1 835	818	2 628	15 799
Mulgrave-et-Derry	80 085	123,24	1 054	424	3 042	561	9 193	704	2 963	2 372	4 427	24 739
L'Ange-Gardien	82 005	94,62	660	822	272	282	4 173	523	435	1 787	2 839	11 794
Val-des-Monts	82 015	64,78	373	1 273	639	183	2 858	388	281	1 095	2 299	9 389
Cantley	82 020	10,05	20	402	172	7	412	31	29	78	449	1 598
Gatineau	81 015	16,72	19	11	6	1	328	35	18	104	197	720
Total		768,23	8 998	4 092	10 912	4 849	42 410	3 861	9 490	11 418	22 054	118 084

Tableau 9
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé

Variante 4 A-B-G-H-D-E-F

Municipalité	#	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
			Sepm	Plns	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut. Feull.	Total
St-Jovite	63 760	7,87	358	6	9	128	440	97	84	65	60	1 247
Arundel	74 760	19,90	284	25	77	58	1 248	79	179	70	303	2 323
Huberdeau	78 065	30,13	720	159	168	129	1 825	243	371	400	460	4 474
Amherst	78 070	24,95	982	41	87	363	884	102	198	119	353	3 129
Boileau	80 115	64,73	968	66	404	805	3 007	281	617	1 466	1 418	9 031
Namur	80 110	54,75	483	76	297	275	2 757	395	397	1 086	1 818	7 585
Notre-Dame-de-la-Paix	80 020	15,03	173	35	65	82	613	98	117	345	348	1 876
Ripon	80 080	64,4	830	335	349	366	1 482	282	246	1 263	914	6 069
Chénéville	80 100	26,48	430	103	53	292	606	86	78	339	330	2 316
Montpellier	80 090	24,24	462	68	156	224	985	220	196	793	546	3 649
Mulgrave-et-Derry	80 085	127,48	1 216	562	1 199	565	7 704	907	1 413	2 167	4 804	20 538
L'Ange-Gardien	82 005	94,62	660	822	272	282	4 173	523	435	1 787	2 839	11 794
Val-des-Monts	82 015	64,78	373	1 273	639	183	2 858	388	281	1 095	2 299	9 389
Cantley	82 020	10,05	20	402	172	7	412	31	29	78	449	1 598
Gatineau	81 015	16,72	19	11	6	1	328	35	18	104	197	720
Total		646,13	7 978	3 984	3 954	3 759	29 322	3 768	4 660	11 177	17 136	85 738

Tableau 10
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et du contenu par municipalité et par variante de tracé

Variante 3 A-B-G-H-E-F

Municipalité	#	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
			Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut. Feuil.	Total
St-Jovite	63 760	7,87	358	6	9	128	440	97	84	65	60	1 247
Arundel	74 760	19,90	284	25	77	58	1 248	79	179	70	303	2 323
Huberdeau	78 065	30,13	720	159	168	129	1 825	243	371	400	460	4 474
Amherst	78 070	24,95	982	41	87	363	884	102	198	119	353	3 129
Boileau	80 115	64,73	968	66	404	805	3 007	281	617	1 466	1 418	9 031
Namur	80 110	50,38	480	76	296	272	2 311	387	311	1 086	1 670	6 890
Notre-Dame-de-la-Paix	80 020	62,03	717	177	275	437	1 827	229	351	1 412	966	6 391
St-André-Avellin	80 030	64,17	769	123	191	471	1 635	223	178	947	1 564	6 101
Ripon	80 080	30,26	268	26	93	97	787	161	138	557	793	2 920
St-Sixte	80 070	46,31	242	97	67	88	2 089	141	154	1 027	1 525	5 430
Mayo	80 065	45,19	589	324	250	870	1 869	291	265	947	1 833	7 238
Mulgrave-et-Derry	80 085	1,32	0	0	0	0	86	7	6	17	71	188
L'Ange-Gardien	82 005	87,23	713	613	418	450	3 815	472	420	1 542	2 291	10 548
Val-des-Monts	82 015	64,78	373	1 273	639	183	2 858	388	281	1 095	2 299	9 389
Cantley	82 020	10,05	20	402	172	7	412	31	29	78	449	1 598
Gatineau	81 015	16,72	19	11	6	1	328	35	18	104	197	720
Total		626,02	7 501	3 419	3 153	4 359	25 421	3 167	3 601	10 932	16 252	77 619

Tableau 11
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et contenu par type de tenure

Variante 1 A-B-C-D-E-F

Tenure	Code	A.C.	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
				Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Forêt publique avec aires communes	1	072-02	271,22	3 001	585	7 147	2 244	17 667	1 091	5 382	3 831	8 016	48 965
		072-03	84	847	251	1 685	738	4 947	309	1 345	1 211	2 749	14 081
Réserve forest. à l'ext. du domaine public	3		2,22	2	0	0	1	162	6	7	17	127	322
Réserve forest.à l'ext. du domaine public(avec bail)	4	061-01	27,98	454	13	87	66	1 785	262	398	634	424	4 124
Petite propriété privée	20	061	87,72	2 000	199	326	507	5 831	610	891	943	1 423	12 731
		072	175,97	998	2 334	1 077	447	7 275	930	771	2 520	5 196	21 548
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(bénéf. CAAF)	22	072	44,41	368	542	202	142	2 044	292	415	889	1 775	6 668
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(non bénéf. CAAF)	23		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrain vacant à l'extérieur du domaine public	30	061	3,32	11	1	18	9	294	10	28	10	118	498

Tableau 12
Variante 2 A-B-G-C-D-E-F

Tenure	Code	A.C.	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
				Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Forêt publique avec aires communes	1	061-01	5,32	60	0	1	0	189	9	108	19	78	466
		072-02	271,22	3 001	585	7 147	2 244	17 667	1 091	5 382	3 831	8 016	48 965
		072-03	112,14	878	256	1 855	867	7 032	529	1 265	2 193	4 165	19 041
Réserve forest. à l'ext. du domaine public	3		4,72	4	0	2	6	448	24	17	83	235	819
Réserve forest.à l'ext. du domaine public(avec bail)	4	061-01	15,78	151,41	0	17,822	66,605	712,7096	62,486	177,99	169,74	382,2843	1 741
Petite propriété privée	20	061	86,57	2 367	232	365	694	4 544	531	917	658	1 203	11 512
		072	228,07	2 169	2 477	1 322	829	9 773	1 321	1 207	3 574	6 199	28 872
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(bénéf. CAAF)	22	072	44,41	368	542	202	142	2 044	292	415	889	1 775	6 668
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(non bénéf. CAAF)	23		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrain vacant à l'extérieur du domaine public	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 13
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé de la contenance et contenu par type de tenure

Variante 4 A-B-G-H-D-E-F

Tenure	Code	A.C.	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
				Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Forêt publique avec aires communes	1	072-02	74,97	533	137	1 207	350	5 966	531	1 082	1 292	3 148	14 245
		072-03	38,55	426	64	411	222	2 156	299	455	1 428	973	6 434
Réserve forest. à l'ext. du domaine public	3		15,81	67	23	70	44	1 121	106	184	101	844	2 560
Réserve forest.à l'ext. du domaine public(avec bail)	4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petite propriété privée	20	061	82,85	2343,8	230,88	341,31	677,88	4397,449	521,17	832,46	652,91	1175,269	11 173
		072	408,98	4 430	3 048	1 842	2 427	14 553	2 157	1 967	7 134	9 974	47 532
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(bénéf. CAAF)	22	072	23,17	179	481	84	38	1 130	154	139	568	1 022	3 795
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(non bénéf. CAAF)	23		1,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrain vacant à l'extérieur du domaine public	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 14
Variante 3 A-B-G-H-E-F

Tenure	Code	A.C.	Superficie (ha)	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
				Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Forêt publique avec aires communes	1	072-02	3	16	0	20	28	196	6	14	92	72	446
		072-03	38,55	426	64	411	222	2 156	299	455	1 428	973	6 434
Réserve forest. à l'ext. du domaine public	3		4,13	3	0	1	3	405	8	66	5	194	684
Réserve forest.à l'ext. du domaine public(avec bail)	4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Petite propriété privée	20	061	82,85	2 344	231	341	678	4 397	521	832	653	1 175	11 173
		072	446,03	4 565	3 066	2 337	3 386	15 738	2 187	2 080	7 903	11 529	52 792
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(bénéf. CAAF)	22	072	48,34	148	57	44	42	2 443	138	149	833	2 236	6 090
Grande prop. privée à l'ext. du domaine public(non bénéf. CAAF)	23		1,8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrain vacant à l'extérieur du domaine public	30		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Graphique 4
Résumé des volumes par type de tenure

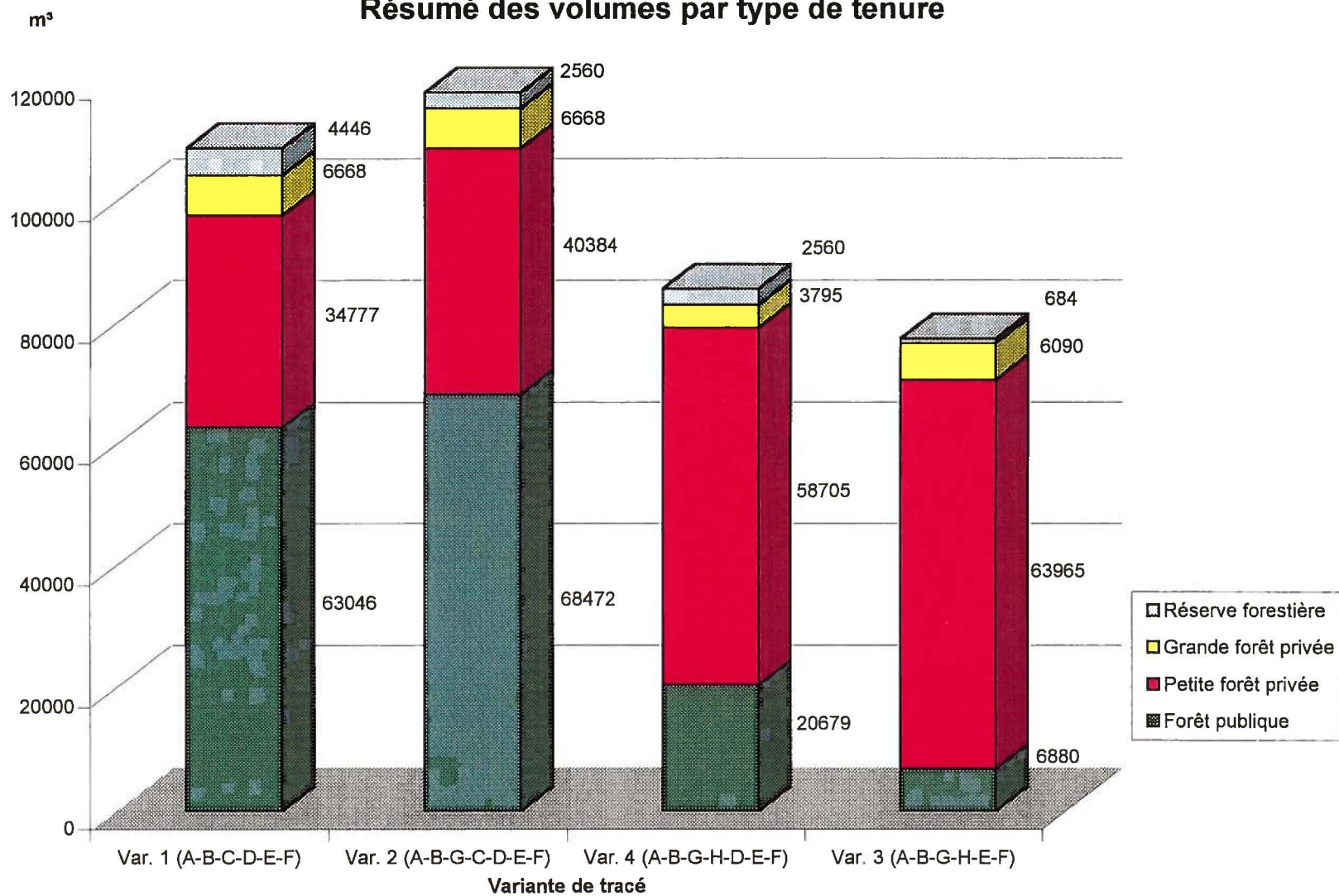


Tableau 15
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé des volumes par utilisation et qualité

Variante 1 A-B-C-D-E-F

Utilisation	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
	Seprm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Déroutage	0	0	0	0	0	55	491	681	502	1 729
Sciage	6 650	3 149	4 053	1 449	13 844	821	2 926	3 403	6 552	42 848
Pâte	538	615	5 434	2 086	22 734	2 379	4 662	5 020	10 854	54 322
Carie	109	96	211	311	1 225	97	523	718	729	4 019
Non utilisation	384	65	843	307	2 202	158	635	233	1 192	6 020
Total	7 681	3 925	10 541	4 153	40 005	3 510	9 236	10 056	19 829	108 937

Qualité	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
	Seprm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Pas	7 681	3 925	10 541	4 153	12 405	1 781	1 553	1 602	4 789	48 432
A	0	0	0	0	3 821	81	1 287	542	1 537	7 268
B	0	0	0	0	5 138	216	1 883	1 454	2 229	10 919
C	0	0	0	0	12 289	1 300	2 860	3 579	7 043	27 070
D	0	0	0	0	6 352	132	1 653	2 879	4 231	15 248
Total	7 681	3 925	10 541	4 153	40 005	3 510	9 236	10 056	19 829	108 937

Tableau 16
Grand-Bûlé/Vignan

Résumé des volumes par utilisation et qualité

Variante 2 A-B-G-C-D-E-F

Utilisation	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
	Seprn	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Déroutage	0	0	0	0	0	57	491	732	535	1 815
Sciage	7 794	3 275	4 186	1 635	14 595	871	2 976	3 798	7 256	46 386
Pâte	630	648	5 635	2 500	24 242	2 657	4 831	5 793	12 151	59 085
Carie	125	100	218	357	1 262	105	545	832	800	4 344
Non utilisation	450	69	873	356	2 311	172	648	262	1 312	6 453
Total	8 998	4 092	10 912	4 849	42 410	3 861	9 490	11 418	22 054	118 084

Qualité	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
	Seprn	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Pas	8 998	4 092	10 912	4 849	13 511	2 042	1 611	1 919	5 502	53 437
A	0	0	0	0	4 203	97	1 263	537	1 690	7 789
B	0	0	0	0	5 312	204	1 858	1 678	2 351	11 402
C	0	0	0	0	12 958	1 386	2 993	3 915	7 965	29 217
D	0	0	0	0	6 425	133	1 765	3 369	4 547	16 239
Total	8 998	4 092	10 912	4 849	42 410	3 861	9 490	11 418	22 054	118 084

Tableau 17
Grand-Brûlé/Vignan

Résumé des volumes par utilisation et qualité

Variante 4 A-B-G-H-D-E-F

Utilisation	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
	Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Déroutage	0	0	0	0	0	54	203	684	544	1 485
Sciage	6 917	2 972	1 374	933	8 973	880	1 434	3 285	5 581	32 349
Pâte	558	837	2 185	2 320	17 997	2 567	2 530	6 367	9 486	44 847
Carie	104	91	79	244	824	99	198	614	529	2 782
Non utilisation	399	84	316	263	1 527	168	296	226	997	4 276
Total	7 978	3 984	3 955	3 759	29 322	3 768	4 660	11 177	17 136	85 739

Qualité	Volume par essence ou groupe d'essences (m³)									
	Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Pas	7 978	3 984	3 955	3 759	11 567	1 939	1 100	3 292	4 849	42 422
A	0	0	0	0	2 511	65	399	587	1 395	4 957
B	0	0	0	0	2 386	220	853	1 492	2 332	7 283
C	0	0	0	0	8 964	1 424	1 490	3 821	6 156	21 856
D	0	0	0	0	3 894	119	818	1 985	2 404	9 221
Total	7 978	3 984	3 955	3 759	29 322	3 768	4 660	11 177	17 136	85 739

Tableau 18
Grand-Brûlé/Vignan

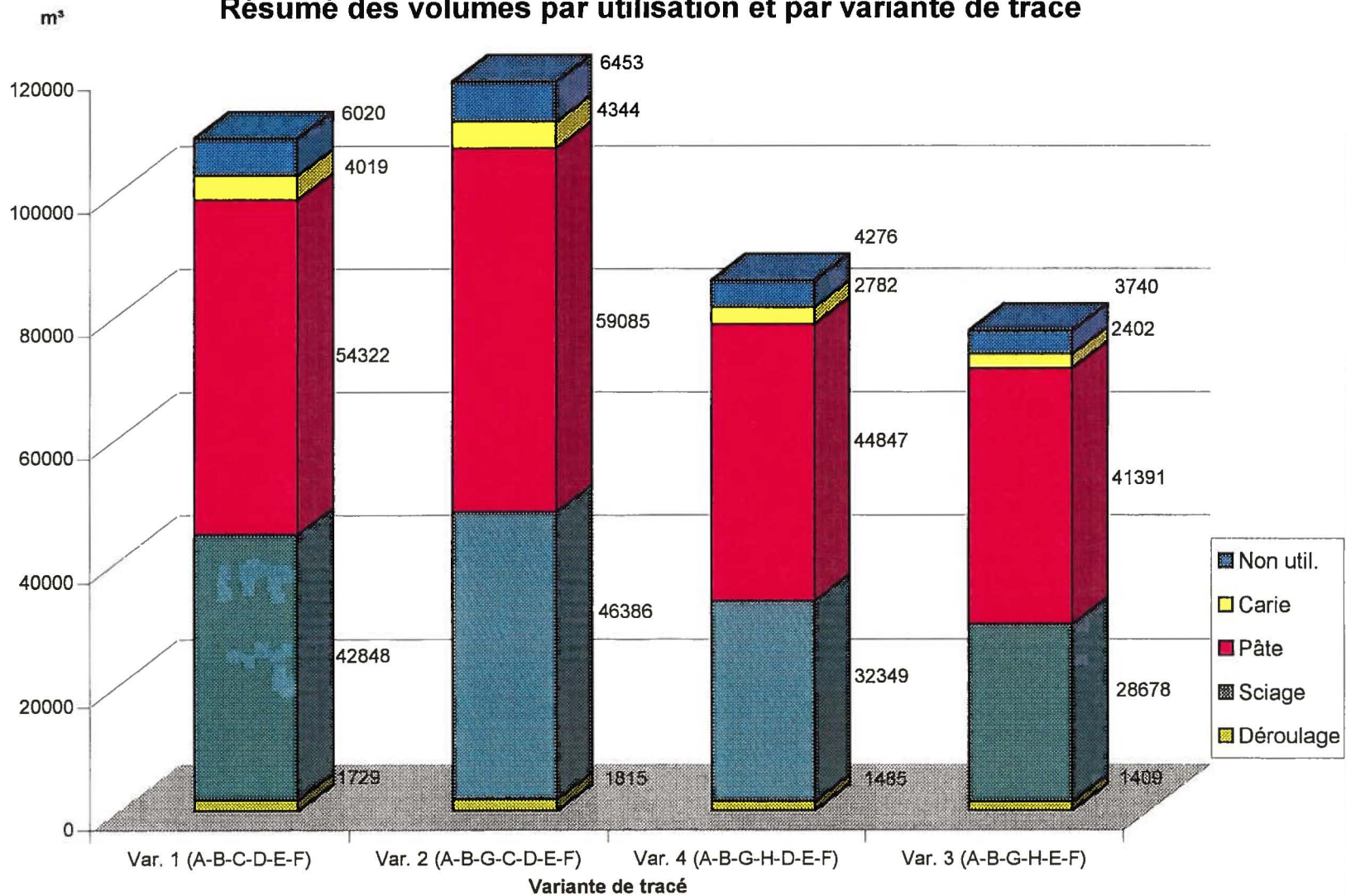
Résumé des volumes par utilisation et qualité

Variante 3 A-B-G-H-E-F

Utilisation										
Volume par essence ou groupe d'essences (m³)										
	Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Déroulage	0	0	0	0	0	44	131	706	528	1 409
Sciage	6 505	2 647	1 027	914	7 202	659	1 063	3 370	5 290	28 678
Pâte	525	628	1 811	2 880	16 211	2 234	2 039	6 044	9 018	41 391
Carie	95	80	63	266	664	83	141	572	439	2 402
Non utilisation	375	65	252	298	1 258	141	222	223	906	3 740
Total	7 501	3 419	3 154	4 359	25 335	3 160	3 596	10 915	16 181	77 620

Qualité										
Volume par essence ou groupe d'essences (m³)										
	Sepm	Pins	Pruche	Thuya	Érables	Bop	Boj	Peuplier	Aut.feuil.	Total
Pas	7 501	3 419	3 154	4 359	11 163	1 775	967	2 927	4 910	40 175
A	0	0	0	0	1 415	30	155	644	1 408	3 652
B	0	0	0	0	1 794	211	643	1 467	2 028	6 143
C	0	0	0	0	7 979	1 046	1 127	4 093	6 163	20 408
D	0	0	0	0	2 984	98	704	1 784	1 672	7 242
Total	7 501	3 419	3 154	4 359	25 335	3 160	3 596	10 915	16 181	77 620

Graphique 5
Résumé des volumes par utilisation et par variante de tracé



3. ANALYSE COMPARATIVE

Le choix de la variante de tracé présentant le moindre impact pour les industriels forestiers doit tenir compte à la fois :

- de la superficie totale coupée,
- des volumes récoltés sur forêt publique en relation avec les CAAF accordés,
- des volumes récoltés sur forêt privée en relation avec les plans de contingence du Syndicat des Producteurs de Bois local,
- de la qualité et du type d'utilisation des bois récoltés.

L'information pertinente à cette analyse se retrouve détaillée dans les tableaux et graphiques présentés et peut se résumer ainsi :

Tableau 19
Grand-Brûlé / Vignan
Contenance et contenu

Variante de Tracé	Superficie (ha)		Volume toutes essences (m³)				
	Forestière	Non Forestière	Forêt Publique	Petite forêt Privée	Grande forêt Privée	Réserve	Total
1- A-B-C-D-E-F	656,09	40,75	63 046	34 777	6 668	4 446	108 937
2- A-B-G-C-D-E-F	725,37	42,86	68 472	40 384	6 668	2 560	118 084
4- A-B-G-H-D-E-F	574,47	71,66	20 679	58 705	3 795	2 560	85 739
3- A-B-G-H-E-F	542,52	82,18	6 880	63 965	6 090	684	77 619

Dans le but de juger de la variante de tracé possédant le moins d'impact face à l'approvisionnement des industriels, un jugement de valeur doit être posé et pondéré pour chacune des situations en fonction de leur importance relative tant au niveau :

- superficie coupée
- forêt privée
- forêt publique
- type d'utilisation

Ainsi :

- plus la superficie forestière coupée est grande, plus fort est l'impact négatif étant donné l'impossibilité du retour de ces strates dans le temps. (Cote d'impact 40%)
- plus le volume issu de la forêt publique est grand, plus fort est l'impact négatif pour les permissionnaires de CAAF qui devront globalement réévaluer leur stratégie d'approvisionnement et leur possibilité à la baisse. (Cote d'impact 20%)
- plus le volume issu de la forêt privée est grand, plus fort est l'impact négatif sur la distribution proportionnelle du contingentement du Syndicat des Producteurs de Bois. (Cote d'impact 20%)
- plus le pourcentage d'utilisation en produits de qualité est fort, plus l'impact est négatif étant donné l'impossibilité du retour de ces strates dans le temps. (Cote d'impact 20%)

À partir de ces prémisses, le tableau no. 20 propose une pondération des impacts, le chiffre le plus élevé possédant un impact négatif plus élevé.

Tableau 20
Grand-Brûlé / Vignan
Analyse d'impact forestier

Variante de Tracé	Superficie Forestière	Volume		Qualité	Total
		F. Publique	F. Privée		
1- A-B-C-D-E-F	3	4	1	1	2.4
2- A-B-G-C-D-E-F	4	3	2	1	3.0
3- A-B-G-H-D-E-F	2	2	3	1	2.0
4- A-B-G-H-E-F	1	1	4	1	0.8

Ce tableau conclut en statuant que c'est la variante de tracé 3 qui possède le plus faible impact sur le milieu forestier.

4. NIVEAU D'IMPACT SUR LE MILIEU FORESTIER

Une fois que les volumes ligneux récupérables par tracé sont connus et quantifiés par destination et par provenance et une fois que le tracé, comportant le moins d'impact sur le milieu forestier est identifié, il importe que cet impact soit mis en perspective dans un contexte global pour ainsi déterminer son importance relative face à la mise en marché de ces volumes.

Il importe donc de répondre à la question suivante : *Le déboisement de la ligne possède-t-il un impact négatif important sur le milieu forestier ?*

4.1 En forêt publique

La variante 3 (A-B-G-H-E-F), identifiée pour son faible impact sur la mise en marché, fournirait 6,880 m³ toutes essences en provenance des terres publiques, soit l'équivalent de seulement 2% des volumes attribués annuellement par CAAF dans les aires communes touchées par le tracé (Voir tableau no. 2).

À titre de renseignement complémentaire, l'impact de chacune des lignes en terme de volume toutes essences sur les volumes annuels de CAAF s'établit ainsi :

Variante 1 (A-B-C-D-E-F)	=	17%
Variante 2 (A-B-G-C-D-E-F)	=	18%
Variante 4 (A-B-G-H-D-E-F)	=	5%

Pour les industriels bénéficiaires de CAAF, l'impact négatif se situera au niveau des superficies forestières productives qui, une fois la ligne implantée selon la variante 3, seront réduites de 41,55 ha dont 38,55 seulement dans l'aire commune 072-03.

Cette réduction de superficie entraînera une diminution de possibilité à long terme d'environ 70 m³ par année en se basant sur un rendement variant entre 1,5 et 2,0 m³/ha/an et ce dépendant du type d'exploitation (coupe de jardinage ou coupe totale).

La même logique s'applique, peu importe la variante de tracé. Ainsi, l'impact de la variante 2 comportant le plus de superficies publiques serait d'environ 680 m³ en diminution de possibilité toutes essences (<1%). De plus, une modification des plans annuels et quinquennaux seront à prévoir pour tenir compte de cette nouvelle réalité. Il n'y aura donc pas de problème de surplus ligneux car le MRNQ pourra proposer un plan spécial de récupération et ainsi différer, pour l'année en cours, la coupe prévue par les bénéficiaires de CAAF.

4.2 En forêt privée

La variante 3 (A-B-G-H-E-F) fournirait 70,055 m³ toutes essences en provenance des terres privées dont 63,965 m³ en provenance de petites propriétés privées.

Ces volumes correspondent à environ 11% de tout le volume transigé annuellement par le Syndicat des Producteurs de Bois Outaouais-Laurentides.

À titre de renseignement complémentaire, l'impact de chacune des lignes en terme de volume toutes essences sur les volumes transigés annuellement s'établit ainsi :

Variante 1 - A-B-C-D-E-F	=	6%
Variante 2 - A-B-G-C-D-E-F	=	7%
Variante 4 - A-B-G-H-D-E-F	=	10%

Pour le Syndicat des Producteurs de Bois Outaouais-Laurentides et pour ses membres, la problématique se situerait au niveau de l'établissement des quotas par membre si le Syndicat ne peut transiger plus de volume annuellement. L'impact sur la mise en marché serait donc à toutes fins pratiques nul, les volumes compris sur la ligne ne devenant pas supplémentaires aux volumes transigés annuellement.

4.3 Bilan de la comparaison

L'impact de la variante 3 de même que celui des autres variantes, sur l'approvisionnement des industriels forestiers, comportera les réalités suivantes :

Tableau 21
Grand-Brûlé / Vignan
Impact – Bilan comparatif

Essence	Volume annuel de prélèvement (%)			
	Variante 1	Variante 2	Variante 4	Variante 3
Toutes	10,6% (1)	11,5%	8,3%	7,5%
SEPM	3,8%	4,5%	3,9%	3,8%
Pin	3,4%	3,5%	3,5%	2,9%
Pruche	28,3%	29,2%	10,6%	8,4%
Thuya	180,5%	210,8%	163,4%	189,0%
Érable	9,5%	10,1%	7,0%	6,0%
Bouleau à papier	10,9%	10,9%	11,7%	9,8%
Bouleau jaune	9,3%	9,6%	4,7%	3,6%
Peuplier	5,3%	6,0%	5,9%	5,8%
Autres feuillus	14,0%	15,6%	12,1%	11,4%

(1) Exemple: La variante 1 fournira 10,6% du volume annuel de prélèvement toutes essences toutes provenances

CONCLUSION

L'établissement d'une ligne de transmission en milieu forestier possède toujours 2 niveaux d'impact face à l'industrie forestière.

Le premier niveau se situe sur le volume supplémentaire ponctuel à mettre en marché nécessitant des modifications de planification tant en forêt privée qu'en forêt publique. Ces modifications, une fois mise en oeuvre, l'impact sur la mise en marché de volumes supplémentaires sera donc nul.

Le deuxième niveau se situe sur la perte d'un territoire à vocation forestière diminuant ainsi la possibilité forestière et ce à perpétuité. Encore ici, l'impact est considéré comme faible étant donné les superficies en cause.

En résumé, l'impact global sur l'industrie forestière est considéré comme mineur et ce peu importe le tracé retenu, les écarts entre les tracés étant peu significatifs.

Cependant, les impacts réduits tiennent compte d'une récolte dans une période propice de l'année pour ainsi pouvoir mettre en marché ce volume répondant aux exigences de qualité de l'industrie. En effet, il est impératif que la coupe forestière soit effectuée en dehors de la période de sève (avril à août) pour que la qualité du produit fini soit conservée.